

DU MERCREDI 24 JANVIER 2024

ROLE N° 2023L3360 - 2024L00009

GREFFE N°2023J1329

JUGEMENT PRONONCANT

LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA

SOCIÉTÉ CONFORT GLOBAL SARL

LA



24101
24109

SCP SILVESTRI BAUJET
MANDATAIRES JUDICIAIRES
Au Redressement
Et à la Liquidation des Entreprises
23, Rue du Chai des Farines
33000 BORDEAUX

ARRIVÉ PAR DÉPÔT
NUMERIQUE
LE 03 JAN. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX

A Monsieur le Président et Juges composant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Maître Jean-Denis SILVESTRI, Mandataire Judiciaire associé de la SCP SILVESTRI – BAUJET, agissant en qualité de Mandataire Judiciaire, de la procédure de Redressement Judiciaire de la SARL CONFORT GLOBAL, 81 Boulevard Pierre 1er (33110) LE BOUSCAT,

Nommé à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux, en date du 20/12/2023,

GREFFE : 2023J01329
FXB

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que le Tribunal de Commerce de Bordeaux a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL CONFORT GLOBAL en date du 20/12/2023.

Que le débiteur ne s'est pas présenté en l'étude du soussigné.

Qu'en l'état, le redressement est manifestement impossible.

Que pour ces motifs, et sauf éléments nouveaux, le soussigné sollicitera à la prochaine audience du Tribunal la Liquidation Judiciaire, conformément aux Articles L 631-15 II et R 631-24 du Code de Commerce.

FAIT A BORDEAUX LE 27 décembre 2023

~~SCP SILVESTRI - BAUJET
Mandataires Judiciaires
23 Rue du Chai des Farines
33000 BORDEAUX
Tél : 06 50 48 85 86 - www.mj-40.com~~

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR : **A CONVOQUER (prochaine audience le 24.01.2024)**
CONFORT GLOBAL SARL
81 Boulevard Pierre 1er
33110 LE BOUSCAT

Informations Articles L 641-2 et D 641-10 du Code de Commerce

| | |
|--|---------|
| ▪ Nombre de salariés déclarés présents dans l'entreprise au cours des six mois précédant l'ouverture de la procédure | INCONNU |
| ▪ Chiffre d'affaires du dernier exercice | INCONNU |
| ▪ Droits immobiliers selon déclaration | INCONNU |

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
CHAMBRE N°5

Le présent jugement a été délibéré conformément à la Loi par :

- Christophe DUPORTAL, de Président de Chambre,
- Alexandre BAUMBERGER, Jean-Claude BACH, Juges,

Qui ont entendu les parties en Chambre du Conseil le 24 janvier 2024,

Le Ministère Public ayant été avisé,

Et a été rendu en audience publique du même jour par Christophe DUPORTAL, Président de Chambre,

Assisté d'Emilie ZAKY, Greffier assermenté,

Par jugement en date du 20 décembre 2023, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CONFORT GLOBAL SARL, au capital de 10.000,00 euros, identifiée sous le n° 880 063 458 RCS BORDEAUX (2019 B 6567), dont le siège social est au BOUSCAT (33110), 81 boulevard Pierre 1er, exerçant une activité de commerce de détail de meubles au BOUSCAT (33110), 81 boulevard Pierre 1er, fixé à 6 mois la durée de la période d'observation soit jusqu'au 20 juin 2024 et convoqué les parties à son audience du 24 janvier 2024,

Par requête en date du 27 décembre 2023, la SCP SILVESTRI-BAUJET, ès qualités de Mandataire Judiciaire, sollicite la liquidation judiciaire de la société CONFORT GLOBAL SARL, toute possibilité de redressement étant en l'état exclue,

Le Juge-Commissaire, dans son rapport du 22 janvier 2024, donne un avis favorable à la liquidation judiciaire,

A l'audience,

La SCP SILVESTRI-BAUJET, prise en la personne de Maître Bernard BAUJET, ès qualités de mandataires judiciaire, maintient sa demande de liquidation judiciaire,

La société CONFORT GLOBAL SARL, dûment convoquée en Chambre du Conseil, ne s'est pas présentée à l'audience,

Dans son avis écrit communiqué oralement aux parties, le Ministère Public se déclare favorable à la liquidation judiciaire,

L


Sur ce,

Les affaires étant liées, il conviendra de statuer par un seul et même jugement,

Il résulte des pièces versées au dossier et des observations formulées à la barre qu'aucune solution de redressement n'apparaît possible, que le Tribunal prononcera en conséquence la liquidation judiciaire et mettra fin à la période d'observation,

Le Tribunal, ne disposant pas des éléments lui permettant de vérifier si les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies, dira que l'application de la procédure simplifiée ne peut être ordonnée,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce, le Tribunal fixera à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire.

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL

Constate la non-comparution de la société CONFORT GLOBAL SARL et statuant publiquement par un seul et même jugement réputé contradictoire et en premier ressort,

Vu le rapport du Juge-Commissaire,

Vu l'avis écrit du Ministère Public,

Prononce la liquidation judiciaire de la société CONFORT GLOBAL SARL,

Met fin à la période d'observation,

Maintient Christophe LATASTE, en qualité de Juge-Commissaire, et Franck CHANQUOY, en qualité de Juge-Commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, en qualité de Liquidateur, et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Fixe à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Dit que le présent jugement sera signifié par acte extrajudiciaire au débiteur avec convocation de celui-ci d'avoir à comparaître à l'audience du 13 janvier 2026 à 14 heures 05 au Tribunal de Commerce de Bordeaux, place de la Bourse pour que soit

examinée la clôture de la procédure conformément aux dispositions de l'article L 643-9 du code de commerce,

Ordonne les avis et mentions prévus aux articles R 641-1, R 641-7, R 621-7 et R 621-8 du Code du Commerce,

Fait et prononcé en Audience Publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le **MERCREDI VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE.**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop followed by several horizontal strokes.